



Qui est prioritaire pour poser ses congés

Par **conseil40**, le **22/09/2015** à **11:45**

bonjour

j'ai posé mes congés avant le 31 janvier de cette année.

aujourd'hui mon collègue souhaite bouger ses congés de fin d'année en prétextant que la garderie a changé sa fermeture

or, mon collègue prend toutes les vacances scolaires et dans ce cas précis, il avait posé la semaine de noel et souhaitait changer pour la semaine du 1er de l'an

il argue qu'il est prioritaire compte tenu de soi disant il n'a personne pour garder ses enfants ?

Suis je dans l'obligation de bouger mes congés de fin d'année

NB :

d'autant plus que la garderie n'a pas changé la date de fermeture, que le planning est donné en début d'année, qu'un planning de rappel est renvoyé aux parents en septembre, que la vrai raison de ce changement n'a surement pas été donnée ...

Par **Lag0**, le **22/09/2015** à **14:01**

Bonjour,

C'est l'employeur qui décide des dates de congé de ses salariés !